



DEPARTEMENT
DE LA GUADELOUPE
--*-*-*

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité
--*-*-*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille dix-huit, le mardi 15 mai, à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de l'ANSE-BERTRAND s'est réuni à la salle de délibérations de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Edouard DELTA, Maire, suite à la convocation adressée le vendredi 11 Mai 2018.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Etaient présents : 20

Edouard DELTA, Rony BERAL, Hubert REINE, Sabrina ITHANY, Jacky DAULCLE, DANINTHE-ASTHAN Florence, Georges BELIA, Denis CORNEILLE, Marianne TEL, Martial VENT, Marie-Laure MOESTUS, Anne-Marie DOLLIN, Christian TEL, Adélaïde MOYSAN, Chantal HIPPON, Rébecca CYPRIEN, MIMIFIR Viviane, Alfred DONA-ERIE, Sylvère ENODIG, Maryse CELESTE.

Etaient représentés : 05

Martine DIDIER	par Jacky DAULCLE
Laurine BOLMIN	par Rony BERAL
Sabine BORDJAH	par Anne-Marie DOLLIN
Claudy MOVREL	par Maryse CELESTE
Emmanuel VELIN	par Alfred DONA-ERIE

Etaient absents : 02

Ubald REINE, Alain BYRAM.

Secrétaire de séance : Marie-Laure MOESTUS

Délibération N° 05- Taux d'imposition communaux 2018

Le conseil municipal doit se prononcer chaque année sur le taux des trois impôts directs locaux pour déterminer le montant à percevoir au titre de l'année 2018.

Les taux d'imposition proposés pour 2018 se déclinent comme suit :



En 2017			En 2018	
Les taxes directes	Taux	Montant	Taux	Montant
Taxe d'habitation (TH)	35,76%	1 299 160	35,76 %	1 278 420
Taxe foncier bâti (TFB)	54,20%	1 573 426	51,65 %	1 535 555
Taxe foncier non bâti (TFNB)	163,98%	199 892	158,89%	161 273
TOTAL		3 072 478		2 975 248

Arrivée de Madame Florence DANINTHE-ASTHAN

Le conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Où l'exposé des motifs,

Avec POUR 20 voix : Edouard DELTA, Rony BERAL, Laurine BOLMIN (représentée), Hubert REINE, Rébecca CYPRIEN, Sabrina ITHANY, Florence DANINTHE-ASTHAN, Jacky DAULCLE, Martine DIDIER (représentée), Georges BELIA, Denis CORNEILLE, Anne-Marie DOLLIN, Sabine BORDJAH (représentée), Marianne TEL, Martial VENT, Marie-Laure MOESTUS, Christian TEL, Adélaïde MOYSAN, Chantal HIPPON, Viviane MIMIFIR,

Abstention 02 : Maryse CELESTE, Claudy MOVREL (représentée).

Contre 03 : Alfred DONA-ERIE, Emmanuel VELIN (représenté), Sylvère ENODIG.

DECIDE

Article 1 : D'approuver le taux d'imposition communaux des trois impôts directs locaux au titre de l'année 2018 tel que sus indiqué.

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces de ce dossier.

Affichée le, 24 Mai 2018

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Edouard DELTA

COURRIER ARRIVÉ LE

23 MAI 2018

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours contentieux devant le Tribunal
Administratif de Basse-Terre dans un délai
de deux mois à compter de sa publication
et de sa transmission au Sous-Préfet de Pointe-A-Pitre.*